

ABONNEMENT.

SAUMUR.	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste:	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du Journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 FÉVRIER

A PROPOS DU SOUDAN.

QUE RÊVE LA RÉPUBLIQUE ?

La chute de Khartoum et les embarras qu'elle cause aux Anglais, monte visiblement l'imagination de nos ministériels. Leur langage indique qu'ils méditent quelque nouvelle folie.

L'opportunisme pense, non sans raison, que l'agitation musulmane du Soudan et de l'Égypte pourrait bien s'étendre jusqu'à nos possessions algériennes.

On se demande donc pourquoi il a trouvé « opportun » de rompre avec l'Angleterre et de s'allier avec l'Allemagne... qui se moque des pays musulmans comme d'une guigne.

Au surplus, il ne suffit pas de constater qu'il serait fort dangereux pour nous que les musulmans s'unissent au Mahdi. Quel moyen prendra le R. F. pour parer à ce danger et à quels procédés aura-t-elle recours pour aider l'Angleterre à combattre le fanatisme musulman ?

Allons-nous faire une expédition ? demande la *Gazette de France*. Et elle ajoute très-judicieusement :

« Quand cela était facile, les républicains ont refusé de coopérer à l'extinction du fanatisme.

« Aujourd'hui que l'intervention devient pour ainsi dire impraticable, on nous dit qu'il est indispensable d'entreprendre une guerre gigantesque contre le monde musulman !

« Les voilà bien ces « politiques ! » Ils ont tout fait pour compromettre nos possessions « musulmanes. » Ils ont dégoûté l'Afrique au-delà de toute prudence pour courir après les Tonkinois, et aujourd'hui que leur maladresse éclate au grand jour, ils parlent de tout réparer par une expédition nouvelle.

« Quand donc la France en finira-t-elle

avec cette bande d'incapables, qui ne se lasse pas d'épuiser notre épargne et de faire couler le sang de l'armée ? »

Hélas !... la France en finira avec ces tristes personnages quand elle aura retrouvé un peu d'énergie : il n'en faudrait pas beaucoup. Nos exploiters sont de pauvres hères qu'un souffle de colère honnête disperserait aux quatre vents.

Si les musulmans du Mahdi viennent à bout d'une formidable puissance comme l'Angleterre, c'est qu'ils ont le patriotisme et la foi : il est difficile de ne pas admirer ces sauvages. Qui nous rendra la foi et l'amour ardent du pays ?... Où est notre Mahdi ?...

Déjà la *République française* a dit que la Russie et la France ne pouvaient « tolérer que l'Égypte devienne un foyer de fanatisme musulman ». La même feuille, traitant « des illusions volontaires des Anglois, » écrit encore :

« Les événements du Soudan auront peut-être des conséquences d'une immense portée, et rien ne prouve que les intérêts de la France n'y seront pas atteints indirectement mais profondément. Il doit donc nous être permis de profiter de ce que nous ne sommes encore que des spectateurs, pour nous rendre compte de l'esprit politique de la grande puissance qui s'est engagée dans cette aventure. »

Il est évident que la République voit le moyen de commettre quelque sottise de sa façon à propos de ce qui se passe ou pourra se passer en Égypte.

On parle des illusions des Anglois ou plutôt des illusions de M. Gladstone. On a raison. Il est certain que le premier ministre anglais a été à peu près à la hauteur de M. Jules Ferry dans la manière dont il a traité la politique générale de son pays.

C'est un bras à la mode des révolutionnaires français.

Chronique générale.

Ce financier émérite nommé Jules Roche a fabriqué, on le sait, un budget de fantaisie se soldant — sur le papier — par 678 mille francs d'excédent de recettes sur les dépenses ordinaires.

Mais voici que le perspicace Tirard vient de découvrir que les recettes du mois de janvier dernier accusent une moins-value de 2 millions 444 francs sur les prévisions.

D'où il est légitimement permis de conclure qu'abstraction faite des 60 millions de crédits supplémentaires déjà votés pour le Tonkin, le budget présenté à la Chambre par ce financier émérite nommé Jules Roche présente non plus un excédent de 678 mille francs, mais un déficit de 4,300,000 francs. Ce qui pour tout le monde, excepté peut-être pour MM. Jules Roche et Tirard, n'est pas tout à fait la même chose.

LA DATE DES ÉLECTIONS.

La France annonce que le gouvernement s'est définitivement mis d'accord sur la date des élections générales.

Ces élections auraient lieu dans le courant du mois de juin.

LE MEETING DE LA PLACE DE L'OPÉRA.

Si les anarchistes ne sont pas venus par bandes au rendez-vous donné par les chefs de leur parti, ils s'y sont rendus isolément, mais en grand nombre.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, la police avait pris les minutieuses précautions et, on peut l'affirmer sans être démenti, toutes les troupes de la garnison de Paris étaient consignées, chaque fraction ayant reçu à l'avance l'indication de l'emplacement où elle devait se rendre.

Hier lundi, à 3 heures 45, un escadron de cavalerie revolver au poing fit une appa-

rition sur la place de l'Opéra et vint à masser dans la cour du théâtre.

À 3 heures 24, un bataillon de gardes municipaux et plusieurs brigades de gardiens de la paix prennent possession du terre-plein de la place de l'Opéra et détachent dans tous les sens des factionnaires pour maintenir la circulation au coin des boulevards.

De 4 à 5 heures, la circulation devient de plus en plus difficile. Toutefois aucun incident ne se produit.

Peu à peu cependant un rassemblement considérable se forme sur le boulevard des Capucines.

Vers 5 heures 1/4, il obstrue pour ainsi dire le boulevard dans toute sa largeur.

Une brigade de gardiens de la paix se met en ligne et charge la foule à coups de poing de la façon la plus brutale.

Les groupes ainsi dispersés s'échappent par les rues d'Antin et Louis-le-Grand.

De divers côtés, les agents se livrent à une véritable chasse à l'homme.

Gamins et ouvriers emplissent rapidement le poste de l'Opéra.

À 5 heures 35, le bataillon de la garde se déploie au centre de l'avenue de l'Opéra.

Derrière lui, un escadron à cheval se met en ligne.

Il fait nuit, mais la foule ne semble pas disposée à quitter la place. Devant les bureaux du *Gil-Blas* un énorme rassemblement s'est formé et pousse des cris stridents.

La garde municipale se déploie et chasse indistinctement manifestants, passants et voitures.

Le boulevard ne forme plus bientôt qu'un fouillis inextricable.

De nouvelles arrestations sont faites.

À 6 heures 35, la situation reste toujours la même. De nombreuses arrestations sont opérées.

Le *Cri du Peuple* engageait hier matin ses amis à ne pas aller au meeting de la place de l'Opéra.

66 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE VIII

EN PLAINE (suite).

Il était temps : ses jambes étaient enflées, soit par la marche, soit par la chute du Centre, et sa fatigue était si grande, qu'après avoir bu ou plutôt avalé en hâte une tasse de lait, il s'endormit sur une chaise.

On appela un homme du pays qui était très-renommé pour la guérison des enflures : cet homme recommanda d'entourer les jambes de Rouget de certaines herbes fortes, bouillies dans l'eau, et le fit mettre au lit.

Rouget passa dix jours en cette maison, sans pouvoir se lever. Cependant, l'enflure disparut, sans laisser de trace, grâce aux herbes fortes, ou plutôt grâce aux bons soins de ses hôtes, au repos et à la bonne nourriture.

Le dixième jour, un ami de la famille, à qui on

avait révélé la retraite et le nom de Rouget, accourut en hâte à la maison :

— Sauvez-vous, dit-il à Rouget, sans préambule ; vous êtes traqué ! Voici les gendarmes !

Rouget courut à la porte, et aperçut en effet deux gendarmes qui arrivaient tranquillement. Lui qui, d'ordinaire, bravait si vaillamment la gendarmerie, fut saisi d'une folle terreur. Sans écouter les observations de ses parents qui offraient de le cacher d'une manière sûre, il saisit son fusil et sa blouse, et oubliant même ses chaussures, il s'enfuit par le jardin.

Or, les gendarmes venaient simplement à la maison pour faire signer des papiers relatifs au jeune garçon qui servait de domestique et atteignait l'âge du tirage. Ils furent extrêmement surpris de l'air embarrassé avec lequel on les reçut.

Dès qu'ils furent sortis, les parents de Rouget firent de vifs reproches à leur ami, et s'élancèrent à la recherche de Rouget.

Mais toutes ces recherches furent inutiles : ils ne devaient jamais revoir leur parent. Ces pauvres gens ne se sont jamais consolés de ce triste départ.

Frappé, comme nous l'avons dit, d'une terreur folle, qui tenait beaucoup à l'état d'épuisement moral et physique où il se trouvait, Rouget courut, pieds nus, dans la neige et dans la boue, pendant plus de deux lieues.

Il repassa la Sarthe, et vint, le soir, tomber à

moitié mort à la porte d'une grosse ferme, occupée par le sieur Bonvoux.

C'était la ferme des Marannes, située à peu de distance de la Sarthe et du bourg de Saint-Denis-d'Anjou.

Rouget entendait du bruit dans la maison, et voyant la lumière passer à travers les contrevents, désespéré, convaincu que les gendarmes étaient derrière lui, se leva péniblement, ouvrit brusquement la porte, aperçut sept ou huit personnes qui jouaient aux cartes, et s'écria :

— Livrez-moi ! je suis Rouget !

Dire la stupeur qui s'empara des assistants à la vue de ce spectre pâle, maigre, aux yeux hagards et aux cheveux hérissés, serait impossible. Les femmes poussèrent des cris de frayeur, et s'enfuyèrent dans la pièce voisine, les joueurs laissèrent tomber leurs cartes, et le chign s'élança en aboyant vers l'intrus.

Heureusement, il y avait là un homme énergique et ferme, le chef de la famille, habitué à parler peu, mais à agir avec promptitude et décision.

D'un geste, il calma ses enfants et ses domestiques, puis il se leva avec calme, et se dirigea vers la porte :

— Entrez, Rouget, dit-il, et soyez sans crainte. Bien qu'il y ait eu de tristes affaires entre nos deux familles et que ce que vous avez fait ne soit guère beau, cependant vous pouvez être sûr qu'il n'y a

pas de trahison dans la famille des Bonvoux !

— Bonvoux ! s'écria Rouget. Vous êtes Bonvoux, des Marannes ?

— Oui.

Le braconnier fit un mouvement comme pour faire, mais le fermier lui tendit la main avec tant de franchise et de bonté qu'il ne résista pas et pénétra dans la salle.

Pendant ce temps, on eût entendu voler une mouche, tellement les spectateurs de cette scène étaient émus et silencieux.

Les tristes affaires de famille auxquelles Bonvoux avait fait une rapide allusion dataient déjà de trois générations, mais on n'oublie rien à la campagne.

Une haine violente avait divisé jadis les Bonvoux et les Rouget.

Au commencement du siècle, un Bonvoux avait demandé en mariage une fille Rouget et ne l'avait pas obtenue ; de plus, le grand-père ou l'arrière-grand-père du braconnier avait gagné un important procès contre celui de Bonvoux.

Or, dans nos pays, on pardonne facilement les injures et même les coups ; on ne pardonne jamais un procès perdu.

Le procès ! telle était surtout la vieille cause de l'inimitié qui séparait les deux familles. On en parlait souvent au foyer des Bonvoux. C'est à cette époque que le jugement les avait obligés de quitter la Sarthe et de prendre une ferme dans le canton de

ENCORE LES VICTIMES DU 2 DÉCEMBRE.

M. Lecomte (de l'Indre), le faussaire bien connu, ne peut admettre qu'on ne s'occupe pas de lui.

Il s'impose de nouveau à l'attention publique par une proposition que tout le monde trouvera bicorne, sauf toutefois une classe intéressante de citoyens dont on méconnaît trop volontiers les droits à la pitié nationale.

Donc M. Lecomte (de l'Indre), chargé de faire un rapport sur une pétition adressée par 670 « ascendants ou descendants » des victimes du 2 Décembre « oubliées », M. Lecomte (de l'Indre) a demandé la confiscation des biens des anciens serviteurs de l'Empire, pour en faire profiter les pétitionnaires.

Malheureusement, il est bien moins facile de falsifier le Grand Livre qu'un permis de chemin de fer, et M. Lecomte (de l'Indre) n'a pas abouti. Les victimes méconnues sont envoyées sous l'orme.

On leur donnera un numéro à la suite du régiment des victimes « pensionnées » pour attendre le décès de ces dernières. Il va falloir surveiller la vente de la « mort aux rats ».

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Hier matin, le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante du général Brière de Lisle :

« Dong-Song, 7 février.

» Journée passée à visiter et à détruire cinq des forts évacués sans combat. Avons trouvé immenses approvisionnements de poudre et de munitions.

» Une reconnaissance, poussée à 42 kilomètres, indique une retraite précipitée de toutes les forces chinoises sur Langson.

» Nos pertes totales sont de 24 tués et 462 blessés ; la liste officielle sera envoyée aussitôt que possible.

» BRIÈRE DE LISLE. »

LES PERTES.

Nos pertes officielles, dans la journée du 4 février — attaque des redoutes en avant du camp retranché — ont été d'environ 80 tués et blessés.

Celles de la journée du 6 n'ont pas encore été télégraphiées.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 9 février 1885.

L'agitation qui règne sur le marché de Londres rend les spéculateurs de notre place beaucoup plus hésitants, aussi les mouvements de la cote ont-ils été très-étroits.

Les cours de nos fonds publics ne subissent aucune modification, ils se traitent : le 3 0/0 à 80.65, l'amortissable à 82.50, le 4 1/2 à 109.35.

Le Crédit Foncier est ferme à 1.325. Les prévisions de bénéfices pour l'exercice 1885 sont des plus favorables. On est déjà certain en présence des résultats du dernier exercice de recevoir un dividende au moins égal à celui de l'exercice précédent. Les actions devront naturellement s'en ressentir, leurs chances de hausse se sont accrues né-

Châteauneuf.

Depuis lors, sans doute, les Bonvoux avaient regagné l'aisance, à force de travail ; ils avaient même acheté leur ferme, mais ils regrettaient toujours amèrement les cinq ou six mille francs qu'ils avaient perdus en 1810.

Ils se figuraient à tort que si leur ancêtre avait conservé ces quelques milliers de francs, ils seraient arrivés rapidement à la fortune, tandis qu'au contraire, c'était le sentiment de leur détresse qui avait fait d'eux de rudes travailleurs et de très-honnêtes gens.

Quand on fut dans le pays que Louis Rouget avait tiré sur Ravelle et Pennegat, que les gendarmes le poursuivaient, et qu'il avait été condamné à mort par la Cour d'assises, Bonvoux dit un soir à sa femme :

— C'est la Providence qui nous venge.

— Vous avez tort de parler ainsi, Bonvoux, avait répondu la fermière. La Providence ne s'occupe point de nos vengeances, et vous devriez avoir oublié depuis longtemps ce misérable procès dont vous parlez toujours.

Bonvoux, sentant que sa femme avait raison, n'avait rien répondu, et depuis lors il s'était tenu, avec intérêt, au courant de toutes les histoires qu'on faisait courir sur Rouget.

La lutte soutenue par celui-ci, qui excitait l'admiration générale parmi les paysans et les ouvriers,

cessairement avec les éléments nouveaux de bénéfices apportés à l'institution par les opérations de crédit que sous les auspices de l'Etat elle va avoir à effectuer pour le compte des communes et les besoins de l'instruction publique.

Sur la Banque d'Escompte il existe un bon courant de demandes à 557.50.

La Société Générale a eu des échanges suivis au cours de 485.

Le Rio-Tinto continue à avoir les faveurs des capitaux disponibles au cours de 320 fr.

Le marché des Chemins Méridionaux est tout aussi solidement tenu que précédemment. L'importance du revenu de l'action 35 fr. et la garantie de l'Etat qui lui est accordée à raison de la subvention annuelle suffisent pour légitimer une capitalisation de 4.34 0/0, s'est-à-dire celle du taux de la rente italienne et par suite une valeur de plus de 800 pour l'action.

Les vendeurs ont beau faire contre l'Italien, l'opinion de l'épargne est bien arrêtée sur ce fonds d'Etat dont le revenu et la solidité équivalent à ceux de nos rentes.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Conseil Municipal de Saumur.

Séance du 6 février.

COMPTE RENDU NON OFFICIEL.

M. le Maire préside ; il est assisté de M. Vinsonneau, adjoint, bien que démissionnaire ; M. Vinsonneau répète à tous les échos qu'il n'en veut plus, et cependant il reste toujours sur son siège. Il ne le quittera, disent ses amis, que le jour où M. Combiere pourra lui trouver un successeur. Il paraît, puisque son remplacement se fait tant attendre, que les hommes de la valeur de M. Vinsonneau sont rares parmi les conseillers. Ceux-ci ne peuvent être bien flattés de cet excès de délicatesse. En somme, M. Vinsonneau est démissionnaire par pensées, par paroles, mais non par action.

M. Poitou, premier adjoint, n'est pas présent.

L'hémicycle se compose de MM. Boisson, Peton, Poitevin, Lemarinier, Guédon, Langlois, Rivain, Goulard, Ploquin, Roland, Doussain, Girandier, Milon, Terrien, Coutard, Piéron, Cholet, Luard, Hubert, Liénard et Renou.

M. Milon est nommé secrétaire et vient prendre place au bureau, après lecture du procès-verbal de la dernière séance par M. Boisson. Aucune observation n'ayant été faite, ce procès-verbal est adopté.

MAISON BONNEAU.

C'est là la grosse affaire que, dans cette séance, M. le Maire ait à soumettre aux délibérations du Conseil.

Il s'agit de savoir ce qu'il adviendra de la maison Bonneau, si on démolit les grands pans de murs de la maison Breton qui ornent la place Saint-Pierre et si on enlève les charpentes qui depuis trois ans traversent d'une façon si élégante la rue Dacier.

Les maisons Bonneau et Breton sont sœurs ; vraies Millie-Christine, leur existence est intimement liée : si on veut séparer l'une,

semblait étrange au fermier des Marennes.

Il comprenait que l'échec de la force publique était d'un fâcheux exemple, et souvent il avait dit qu'il serait grand temps que Rouget fût pris.

Ce sujet avait même excité parfois des querelles au légis : mais l'autorité de Bonvoux était grande sur sa famille et ses journaliers, et nul n'osait plus parler de Rouget.

Aussi, quand elle vit son mari aller au-devant du braconnier et lui tendre la main, la femme Bonvoux fut-elle extrêmement surprise.

— Femme, dit le fermier, prépare à boire et à manger.

Pois, il offrit une chaise à Rouget.

— Asseyez-vous, dit-il, et attendez-moi.

Alors Bonvoux sortit dans sa cour, alla jusqu'au chemin, écouta, dans le silence de la nuit, s'il n'entendait pas quelque gendarme, et revint tranquillement au légis.

— Que personne ne sorte, dit-il. Éteignez les lumières, le feu nous éclairera suffisamment.

Pois il ferma toutes les portes à double tour.

Rouget le regardait faire avec la plus grande surprise. Lui aussi connaissait le passé, et se croyait aux mains de son plus dangereux ennemi. Mais il était tellement faible, qu'il pouvait à peine parler.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

on court risque d'entraîner la mort de l'autre, et M. Bonneau ne peut dormir tranquille.

La commission s'est transportée sur les lieux et, après avoir étudié la question, a conclu qu'avec une dépense de 670 fr., M. Bonneau pouvait parer à toute éventualité, et décharger la responsabilité de la Ville.

En outre, l'administration ferait abandon à M. Bonneau de la mitoyenneté du mur Breton, et comme compensation aux frais du procès engagé, lui donnerait en propriété une cave s'étendant sous son habitation et provenant de la maison Berge, achetée par la Ville et démolie depuis longtemps déjà. Quant aux latrines Bonneau qui sont sur la place Saint-Pierre, il faudra qu'elles soient transportées ailleurs ; mais la Ville prendra à sa charge la moitié des frais de vidanges, la fosse ayant été commune avec la maison Berge.

M. le Maire déclare la discussion ouverte. Il résume les faits, et conclut qu'il y a nécessité d'en finir. Si M. Bonneau refuse d'adhérer aux propositions de la Ville, sou avis, à lui maire, est de passer outre et de démolir les murs Breton.

M. Doussain demande si la cave Berge est en entier sous la maison Bonneau. « A très-peu de chose près », répond M. Guédon.

M. Coutard voudrait que la Ville exécutât elle-même les travaux de consolidation chez M. Bonneau. M. le Maire et tout le Conseil comprennent que cette idée est inacceptable et s'y arrêtent à peine.

Pour M. Langlois, la commune doit faire ses réserves pour que, dans l'avenir, en cas d'expropriation, M. Bonneau ne donne pas une plus-value à sa maison pour la cave dont la Ville lui fait abandon.

M. Terrien voit la Ville contribuant à la consolidation d'une maison qui est appelée à disparaître. Il est certain que si un particulier faisait des travaux de soutènement à son immeuble qui empièterait sur la voie publique, il serait vivement rappelé à l'ordre et il lui en cuirait. Aussi M. le Maire, sentant le défaut de la cuirasse, nie qu'il ait jamais rien été décidé relativement à la démolition du pâté de maisons de la place Saint-Pierre. Les finances de la Ville ne permettent pas d'y songer ; il faudra, dit-il, plus de 40 ans, 45 ans pour pouvoir les abattre.

Voilà qui n'est pas rassurant du tout. Où est donc cette prospérité financière tant chantée par notre Maire, ces bonis ébouriffants, inespérés, qui permettraient de construire écoles par ci, écoles par là, écoles partout. Contribuables, mes amis, gare à vous ! L'administration va disposer sur votre caisse ; faites honneur à sa signature et payez sans observation...

Mais revenons à nos moutons, ou plutôt à nos maisons.

M. Hubert déclare que M. Bonneau est prêt à vendre à la Ville ; son voisin, M. Bolognesi, est dans les mêmes dispositions. Les acquisitions peuvent se borner à ces deux immeubles qui se joignent et qui peuvent être démolis sans inconvénient pour les deux autres maisons Vasseur et café du Petit-Paris, lesquelles sont tout-à-fait indépendantes.

M. Terrien ne voit de solution naturelle que dans l'expropriation. Si M. Bonneau accepte les offres de la Ville, ce sera toujours 670 fr. en pure perte, et l'administration accepte une certaine responsabilité pour l'avenir, tandis que l'expropriation résout toutes difficultés.

M. Combiere n'a pas du tout confiance dans les jurys, que l'on a vus parfois dépasser les prétentions des propriétaires, parfois aussi descendre au-dessous des offres des administrations. En outre, l'état des finances de la Ville ne permet de songer à aucun projet d'achat.

Il faudrait, dit-il, 400,000 fr. pour dégager la place Saint-Pierre.

Voilà de vieilles mesures qui ont une bien grande valeur pour M. le Maire ; chaque conseiller regrette de n'avoir pas la bonne fortune d'être l'heureux propriétaire de l'une d'elles.

M. Ploquin reprend l'idée émise au début par M. Langlois. Il craint, aussi lui, que M. Bonneau ne fasse valoir près d'un jury les avantages d'une excellente cave que lui aura donnée la Ville. Plusieurs de ses collègues approuvent cette terreur.

M. Combiere met aux voix les conclusions de la commission, qui ont pour but principal de dégager la Ville de toute responsabilité.

Ces conclusions sont adoptées.

COLLÈGE DE FILLES.

M. le Maire annonce que le budget de cet établissement pour 1885 subira une réduction par suite du manque de sujets pour faire un quatrième cours, les jeunes filles qui devaient le faire n'ayant pas obtenu leur brevet.

A cette occasion, il donne quelques détails sur ce collège. Son visage se déride ; il annonce que cette maison, chère à son cœur, lui cause la plus grande satisfaction.

Au début de l'année scolaire, il y avait 69 élèves ; aujourd'hui, 84 plus 2, soit 86, sont inscrites. Combien de boursières, s. v. p. ?

L'administration a eu un moment d'inquiétude : des parents ont réclamé contre le prix de la pension qui dépassait celui des autres maisons d'éducation du département et de la ville. Il y a eu non-seulement menaces, mais même un certain nombre de défections.

Le prix des cours supérieurs sera de 600 fr., non compris le blanchissage ; celui des cours élémentaires, de 500 fr.

L'établissement est pourvu de deux professeurs de gymnastique, — rien que ça !

Nous avons entendu aussi une bonne nouvelle : M. Gilbert, Ambroise, déjà nommé maintes fois, a été proclamé membre de la commission du collège de filles.

LEGS POTTIER-FRANÇOIS.

Le Maire donne communication au Conseil d'un legs de 500 fr. fait par testament à la fabrique de Nantilly par M^{me} Valentine-Jeanne François, veuve de M. Pottier, à la charge par la fabrique d'employer cette somme en achat de linge et d'ornements d'église.

La fabrique prend l'engagement de se conformer aux intentions de la donatrice en achetant du linge et une dalmatique.

Le Conseil est appelé à donner son avis qu'il s'empresse d'émettre favorable.

(La fin à demain.)

Les habitués du théâtre de Saumur se plaignent d'être assaillis à chaque représentation par une nuée de jeunes gens plus ou moins civilisés qui sollicitent, sous le prétexte, des contremarques, des bouts de cigares, etc.

Il est certain que c'est un monde encombrant et que la police ferait bien de les faire circuler et se tenir au large.

On lit dans la Revue de l'Ouest :

« Mardi dernier avait lieu à Paris, dans l'église de la Trinité, le mariage de M. Georges Charlery de la Masselière, capitaine écuyer à l'École de Saumur, avec M^{lle} Rousseau.

Les témoins de notre ami étaient le colonel Danloux, commandant l'École de Saumur, et M. Ernest d'Acy, son oncle.

» Ceux de M^{lle} Rousseau, l'amiral Roussin et M. de Mourgues.

» Nous avons remarqué dans la nombreuse assistance les généraux d'Andigné et Bossan, les commandants de Bellegarde et de Piolant, MM. de Poli, de Targouet, Greslay, d'Hérouville, officiers attachés au manège de Saumur, qui avaient tenu en cette circonstance à témoigner de leur sympathie et de l'estime toute particulière que chefs et camarades portent au capitaine Charlery de la Masselière, un de nos plus jeunes et de nos plus brillants officiers de cavalerie. »

PIÈCES ET MONNAIES ÉTRANGÈRES.

Acis. — Les bureaux de la poste ne recevront plus à l'avenir que les pièces étrangères suivantes :

Pièces d'or. — A l'effigie des nations faisant partie de l'union monétaire (Belgique, Grèce, Italie et Suisse).

Pièces de 20 à 100 fr. à l'effigie du prince de Monaco.

Pièces de 4 et 8 florins de nationalité autro-hongroise qui doivent être acceptées pour 40 et 20 fr.

Pièces d'argent. — De 5 fr. à l'effigie des nations faisant partie de l'union monétaire (Belgique, Grèce, Italie et Suisse).

Monnaies divisionnaires de 4 fr., 2 fr., 50 et 20 c., et portant le millésime de 1866 ou des années suivantes.

Les monnaies divisionnaires d'argent italiennes, quel qu'en soit le millésime, et les

monnaies divisionnaires d'argent belges, grecques et suisses, d'un millésime antérieur à 1866 n'ont pas cours en France.

Monnaie de cuivre et de billon. — Aucune pièce de monnaie de billon étrangère n'a cours en France.

Il circule actuellement dans notre région un grand nombre de pièces de 5 fr. fausses; la plupart sont en étain, à l'effigie de Victor-Emmanuel, au millésime de 1874, et pèsent six grammes en moins que le poids réglementaire.

Nos lecteurs se souviennent de Stiernon, le lutteur bien connu, qui avait eu tant de succès à Saumur, il y a quelques années. Stiernon vient de mourir à Calais, tué par le canon qu'on tirait, sur son dos, devant une foule considérable entassée devant sa baraque.

ENCORE LES LIGNES DE L'ÉTAT

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« Décidément, il est fort rassurant de voyager sur les lignes de l'Etat. Vendredi encore, un accident qui eut eu les suites les plus graves a failli se produire entre la station de Quincé et celle de Touarcé. Le train de voyageurs qui entre en gare d'Angers à 11 heures 45 du matin a rencontré en pleine forêt de Brissac un train de marchandises venant de Montreuil. Les deux mécaniciens se sont aperçus à temps, bien qu'au sortir d'un détour où par bonheur ils avaient ralenti. Au sangfroid de ces deux hommes, les voyageurs ont dû leur salut.

« A qui incombe la responsabilité de cette rencontre, qui aurait pu être une catastrophe ? »

HOMME OU FEMME.

On écrit de la Plaine, canton de Vihiers, au Patriote :

« Un cas, assurément peu commun, vient de se révéler dans notre commune.

« Une jeune fille, âgée aujourd'hui de vingt-quatre ans..., n'en serait pas une, et les vêtements qu'elle a portés jusqu'à ce jour et qu'elle porte encore abriteraient en réalité un vigoureux gaillard qu'une fausse honte aurait empêché jusqu'ici de revendiquer son véritable sexe.

« La jeune personne en question a; il est vrai, toutes les apparences d'un homme; mais, malgré sa taille athlétique, sa large carrure, ses fortes mains, sa voix un peu forte, l'expression mâle de sa figure et le léger duvet qui orne depuis quelques années sa lèvre supérieure, personne ne s'était avisé de supposer que Marie X... fût un garçon, des hommes se rencontrant d'ailleurs assez fréquemment parmi les robustes filles de nos campagnes.

« Il paraîtrait, cependant, que l'intéressé en a assez d'être privé des prérogatives attachées au sexe fort sans pouvoir jouir des avantages de l'autre, et qu'il a fait des dé-

marches en vue de recouvrer sa véritable identité.

« Nous pensons, nous, qu'il aurait bien pu le faire au moment de la conscription de la classe de 1880, à laquelle il appartient par son âge. »

ANGERS.

Vendredi prochain, 13 février, à 8 heures du soir, aura lieu à la salle du Cirque le CONCERT ANNUEL donné par M. Gustave LELONG, avec le concours de M^{lle} Dorian, M^{lle} Dupouy, M. J. Piedeleu, violoniste, MM. Grandville, Dechesne, Neveu, Gorin, l'Orchestre et les Chœurs de l'Association artistique et la Fanfare de M. le marquis de Foucault.

Le programme de ce Concert promet une soirée magnifique. Nous remarquons, au n° 4 de la seconde partie, la *Suite Serbe* (1^{re} audition à Angers), pour orchestre, de Jules Bordier. La 1^{re} audition de cette suite a eu lieu à Paris, au Concert de l'Association départementale, le 28 mars 1884.

Prix des places : loges et gradins, 4 fr.; stalles de parquet, 3 fr.; pourtoirs, 2 fr. 50; premières, 2 fr.; secondes, 1 fr.

UN FACHEUX OUBLI. — La Cour d'appel d'Angers vient de rendre un arrêt intéressant.

En 1859, les époux C..., de Beaufort-en-Vallée, se faisaient donation réciproque de tous biens à venir. Le notaire rédacteur omit de signer la minute de l'acte. La femme mourut la première. Son fils, profitant de l'omission commise par le notaire, a refusé de tenir compte de la donation faite à son père. Celui-ci s'est alors retourné vers le notaire, par le fait duquel il se trouvait lésé. Le tribunal de 1^{re} instance de Baugé n'a pas accueilli la demande; mais la Cour, infirmant la décision des premiers juges, a alloué 1,500 fr. de rente viagère au mari, à titre de subsistance.

TOURS.

Un fâcheux accident est arrivé à M. Gilles, professeur de physique au lycée. Dans une leçon à ses élèves, il mit le doigt sur une machine du cabinet de physique. Un jeune homme au même moment la faisait manœuvrer. Le doigt de M. Gilles fut immédiatement amputé. Aucune complication n'est heureusement à craindre.

— M^{me} Bruneton, une vieille artiste du théâtre de la Dolve, à Tours, est morte subitement dans la matinée de samedi, à son domicile, rue de Nantes.

Cette actrice, qui remplissait l'emploi des duègnes avec certains succès, devait jouer le soir même le rôle de la duchesse Della Volta, dans la *Fille du Tambour-Major*.

Tout le personnel des théâtres tourangeaux assistait dimanche matin à ses obsèques.

Les habitants de Saint-Pierre-Entremont (Orne) ont été dernièrement témoins d'un fait extraordinaire, qui semblerait prouver

que les secousses géologiques observées dans la Péninsule ont eu du retentissement jusque dans nos régions.

Depuis les tremblements de terre de l'Espagne, la cheminée de la filature de M. Guilouet, au fond du vallon de Saint-Pierre-Entremont (Orne), qui ne recevait jamais les rayons du soleil entre le 5 décembre et le 14 janvier, s'est montrée éclairée cette année tous les jours vers midi, à la stupéfaction générale.

Où le terrain sur lequel est bâtie la filature s'est rehaussé, ou le mont Cerisy, situé au sud, a subi un affaissement.

A L'ÉPICERIE CENTRALE, on vend la Chartreuse blanche, 5 fr. 50; la jaune, 6 fr. 75; la verte, 8 fr. 95 le litre; — l'Anisette Marie-Brizard, 4 fr. 75; l'Élixir Combié, 3 fr. 90; la Pruneline Gerbaud, 4 fr., et l'excellente liqueur Primal-Gallifet, 4 fr. 50 le litre.

CONSEILS ET RECETTES.

Le Progrès viticole nous fournit un nouveau moyen, déjà connu peut-être de quelques-uns de nos lecteurs, mais dont la réussite, toujours assurée, nous engage à le reproduire dans nos colonnes :

On prend environ deux verres de blé pour une barrique de vin gâté. On fait torréfier ce blé au noir, comme le café; en le retirant du feu, on l'introduit vivement dans un sachet allongé; on fait pénétrer ce sachet par la bonde, où il reste suspendu à une ficelle; on agite le tonneau pour mettre le contenu en mouvement. On laisse reposer deux heures.

Au bout de ce temps, on retire le sachet; puis on soutire sans délai. Le vin n'a plus trace de mauvais goût.

UN POISON POUR LES FOURMIS.

Par le temps qu'il fait, les fourmis ne sont pas à craindre, mais les beaux jours reviendront et les fourmis avec eux. Il convient donc de se préparer à les recevoir. Nous avons déjà donné des recettes de diverses sortes; une de plus ne saurait nuire, et qui sait? peut-être vaut-elle mieux que les autres. Elle nous vient de l'Espagne et se trouve dans un des *Bulletins* du ministère de l'agriculture où M. Gregorio Lopatadi a écrit une instruction sur les soins à donner au ver-à-soie du chêne, élevé en plein air.

Le sériculteur espagnol indique d'abord la manière de disposer et de planter les chênes. Après cela, il se préoccupe des ennemis de ses vers-à-soie qui sont les insectes, les oiseaux insectivores et les rats. Parmi les insectes, il redoute surtout les fourmis.

« J'ai employé avec succès, dit-il, un moyen très-simple et très-économique, qui consiste à répandre sur les fourmillières et sur les endroits que les fourmis fréquentent le plus, de la sciure de bois qu'on arrose avec de l'eau qu'on laisse putréfier après

qu'elle a servi au lavage du poisson... Les fourmis disparaissent comme par enchantement. »

Nous engageons nos lecteurs à bien retenir cette recette. On consomme du poisson partout, poisson d'eau douce et poisson de mer. Au lieu de jeter les eaux de lavage sur le fumier ou dans la rue, on devra les conserver dans une futaille gâtée, feuilletée ou quartaut. Elles y fermenteront, pourriront, et quand viendra le moment de les employer, on les tirera au pot et on en versera sur les fourmillières par petites quantités à la fois.

Il ne serait pas impossible que ces eaux infectes fussent également efficaces contre d'autres insectes difficiles à détruire ou à déloger. Tout cultivateur soigneux devrait avoir sa provision d'eaux de lavage et aussi une provision d'eaux dans laquelle on aurait fait macérer de fortes quantités de brou de noix à l'époque du gaulage. Cette eau pourrait lui rendre de grands services l'année suivante contre les vers, les larves qui attaquent les racines ou le collet des plantes, contre le tigre du poirier, etc., etc.

— Comment, docteur, vous me comblez cinq francs la visite ?

— Mais c'est moins cher pour tout le monde.

— C'est vrai, mais songez donc que c'est moi qui ai apporté la petite vérole dans le quartier.

La mairie de Longlie a légalisé, sous date du 7 novembre 1884, la déclaration suivante: « J'ai l'honneur de vous informer que les Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte m'ont complètement guéri des douleurs violentes de tête. Agréées, Monsieur, mes salutations empressées. C. RABÉ, à Longlie. »

Nous profitons de cette occasion pour rappeler aux nombreux amis des Pilules Suisses de bien exiger que le nom du fabricant A. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, se trouve sur la boîte, ainsi que le timbre du gouvernement.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 12 février.

Les Charbonniers, opérette en 1 acte, musique de Costé.

TROIS FEMMES POUR UN MARI, comédie bouffe en 3 actes, de Grenet-Dancourt.

Jeudi 10 février.

Lakmé, opéra en 3 actes, musique de Léo Delibes.

Samedi 14 février.

La PRINCESSE JAUNE, opéra, musique de Camille Saint-Saëns.

Marché de Saumur du 7 Février

Blé nouveau (l'h.)	15 26	Maille de noix	50 120
From. 1 ^{re} q. (l'h.)	15	Graine tréde	50
Froment (l'h.)	77	— lin...	50
Halle, moy'n	77	— luzerne	50
Seigle...	75	Poin (dr. c.)	780 75
Orge...	65	Luzerne	780 70
Avoine h. bar.	50	Paille	780 40
Fèves...	75	Amandes...	50
Pois blancs	80 35	Cire jaune...	50 100
— rouges	80 28	Chanvres 1 ^{re}	
Colza...	65	— qualité (52k.500)	40
Cheneris...	50	— 2 ^e	38
Farine, culas	157 44	— 3 ^e	36

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ONCLE HÉGÉSIPPE

Je n'ai jamais pu contracter l'insouciance inhumaine de ceux qui se trouvent à l'aise au milieu du carnage. Après le feu du combat, la vue de ceux qui restaient étendus, frappés d'horribles blessures et à la mort desquels j'avais pu contribuer, me pénétrait de tristesse; je m'apitoyais sur le sort des prisonniers ennemis, qui eux aussi avaient peut-être une fiancée qui les attendait. Le jeu sanglant de la guerre me semblait horrible. Mes camarades m'appelaient ce qu'ils appelaient ma sensibilité. On ne fait pas d'omellettes sans casser d'œufs, me disaient-ils, et ils me citaient d'autres proverbes également concluants; je n'y pouvais rien; si j'avais la bravoure du soldat, je n'en avais ni les goûts ni l'humeur, on ne me le pardonnait pas.

C'est ce qui l'explique comment, après trois ans passés sous les drapeaux, après avoir pris part à une foule de combats, aux batailles de Lutzen, Bautzen, Dresde, Leipzig, je rentrai en France avec les simples galons de sous-officier. La cam-

pagne de 1814 ne me fut pas plus favorable, et, lorsque tomba l'Empire, je n'avais pu encore conquérir l'épaulette.

Le bon temps était passé pour les militaires; une partie de l'armée devenue inutile fut renvoyée dans ses foyers; je retournai tout joyeux dans ma petite ville.

Je trouvai Victoire changée; je n'aurais jamais osé dire qu'elle avait vieilli; elle était toujours belle, aussi belle qu'au moment où je l'avais quittée, mais d'une beauté différente; sa peau n'avait plus la même fraîcheur, les lignes du visage étaient plus accentuées; ses traits n'avaient plus la même grâce de contours, mais l'expression en était moins indécise, sa physionomie avait un caractère plus accusé; les traits indéfinissables de la jeune fille avaient perdu, la beauté de la femme avait gagné. Ainsi transformée, elle ne me plut pas moins.

Quand je me présentai dans sa famille, elle vint à moi le sourire sur les lèvres, le regard affectueux. Mais je crus remarquer que la vue de mon uniforme dépourvu de broderies la flattait médiocrement.

Monsieur Ducloux, devenu chef d'escadron et obligé aussi de suspendre son sabre à la muraille, vint alors faire une visite. Il s'empara de la conversation et ne cessa de nous parler de lui. Sur le chapitre de ses exploits, il était intarissable. La liste des ennemis qu'il avait tués ou faits prison-

niers ne finissait pas. Il avait décidé du gain de telle journée, conquis telle place au pas de course; ses faits d'armes étaient merveilleux, et, s'il n'était pas devenu maréchal, c'est qu'une basse jalousie l'avait arrêté en route.

Hélas! j'étais un bien humble personnage à côté de ce tranché-montagne; la piètre fortune que j'avais faite rendait un triste témoignage de mon mérite. Sans doute Victoire se disait en pensant à moi :

« Pourquoi lui aussi n'a-t-il pas gagné une bataille et conquis une ville ? »

J'étais humilié et navré. Le soir, je fis part à Victoire des idées que je lui avais supposées.

« Non, me dit-elle, ce hâbleur ne m'a pas émerveillée. Quand tu aurais réussi comme lui, tu aurais un bel uniforme, ce serait flatteur, mais après ! Médiocre résultat, en définitive, qui ne nous sauverait pas de la gêne et n'empêcherait pas mes bonnes amies de me railler du haut de leur opulence. Mieux vaut moins de brillant et plus de solide. D'ailleurs, tu n'étais pas fait pour la carrière militaire, j'ai eu tort de ne pas m'en apercevoir plus tôt. Que n'es-tu entré dans les affaires ? Tu aurais aujourd'hui fortune et considération, on nous envierait et on ne nous aborderait que le chapeau à la main. »

Les préoccupations de l'amour-propre avaient autrefois la première place dans son esprit, main-

tenant elle était tournée vers les calculs plus positifs et employait dans ce sens l'empire absolu qu'elle exerçait sur moi.

« Mon pauvre Hégésippe, reprit-elle, j'ai peu de fortune, ton capital n'est guère plus considérable; avec cela comment vivrions-nous ? As-tu prévu la situation humiliante dans laquelle nous nous trouverions ! Il faut songer aux choses sérieuses, ce n'est que dans les romances qu'on est heureux avec une chambre et un cœur. »

J'avoue que je n'avais jamais fait ce raisonnement; j'allais devant moi, confiant dans mon courage et dans l'affection de Victoire; il me semblait que nous trouverions toujours moyen de subvenir aux besoins de chaque jour. Mais elle était plus sage que moi. Je n'avais rien à objecter. J'avais trouvé naturelle et légitime l'ambition de son orgueil, je jugeai de même l'ambition moins creuse à laquelle elle subordonnait maintenant l'avenir. S'il te semble que ma volonté abdiquait bien docilement devant elle, je te répondrai que je l'aimais avec passion, que je m'étais habitué à tourner incessamment mes regards vers elle, vers elle seule, comme le marin tourne les siens vers l'étoile polaire.

(A suivre.)

L. COLLAS.

BIBLIOGRAPHIE

Nouveau Globe Terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix: 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie Populaire. 2 vol. grand in-8° illustrés de 260 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix: 20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par Ch. d'Orbigny, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 340 planches, soit environ 1.000 sujets coloriés. Prix, broché: 480 fr. payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — Grand Dictionnaire Universel du XIX^e Siècle. 16 vol. in-4°. Prix: 600 fr., payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque Classique du Piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER; 11 volumes grand format (1.700 pages), magnifiquement gravés. Prix: 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

LEÇONS DE DANSE

M. Ed. BÉRAND, professeur de danse et de maintien, à Tours, étant demandé à Saumur pour des leçons de danse; le mardi et le vendredi, se met à la disposition des personnes qui désireront l'honneur de leur confiance. S'adresser hôtel de la Paix.

V. ANJUBAULT

Chirurgien-Dentiste,
1, Rue Beaurepaire, SAUMUR
TOUS LES JOURS, DE 9 A 6 HEURES.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (25^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.
Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 8 février 1885.
Versements de 162 déposants (31 nouveaux), 43,869 fr. 63
Remboursements, 20,473 fr. 29 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.
Paraissant le samedi de chaque semaine.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Sommaire du 7 février:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures: Obsèques du commandant Henri Rivière; M. Dupuy de Lôme; Les explosions à Londres; Beaux-arts: Les vieux parchemins, tableau de M. Ribot; Le port de Tam-Sui; Le cercle des

Patineurs. — Revue anecdotique, par Lordan Larchey. — Nègre (nouvelle), suite, par Fernand Parabère. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Échecs. — Récréations de la famille.

GRAVURES: M. Dupuy de Lôme. — Obsèques du commandant Rivière. — Les explosions de Londres. — Les avalanches dans les Alpes. — Beaux-arts: Les vieux parchemins, tableau de M. Ribot. — La guerre avec la Chine. — Sport: le cercle des Patineurs. — Les ruines d'Alhama. — Échecs. — Proverbe à compléter. — Rébus.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE AUGUSTE-FÉLICIEN DECARD.

Par jugement en date du 9 février 1885, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Auguste-Félicien Decard-Bigeard, coiffeur-parfumeur, demeurant à Saumur, a fixé provisoirement au 31 janvier 1885 l'ouverture de ladite faillite;

A nommé M. Lemoine, Eugène, juge-commissaire, et M. Gustave Dousain, expert-comptable, syndic provisoire.

Pour extrait:
(123) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

REPORT D'OUVERTURE DE FAILLITE

La faillite de la dame veuve Bridier-Lardeux, maîtresse d'hôtel à Martigné-Briand, déclarée par jugement du 10 novembre 1884, a été reportée au 29 février 1884, par jugement du 9 février 1885.

Juge-commissaire: M. P. Regnard.
Syndic: M. L. Bonneau.

Le Greffier du Tribunal,
(124) GAUTIER.

Construction d'appareils de Chauffage EN TOUS GENRES

COURTOULE-MARTRES FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.
Spécialité de Calorifères
Cheminées marbre, faïence et tôle.

A VENDRE

Une petite CHARRETTE ANGLAISE capotonnée et une petite JUMENT baie, avec les harnais.

S'adresser chez M. TOCREPORT, carrossier. (125)

A VENDRE

Un beau CHEVAL de selle, pur sang, 11 ans, robe bai brun, très-doux.

S'adresser à M. Léon TOURET, successeur de M. Prieur, 3, rue d'Orléans.

A VENDRE

BOUTEILLES CHAMPENOISES

Double renforcées, 80 centilitres
S'adresser à M. Charles JADEAU, chef de caves, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (126)

ANGLETERRE

VINS Maison importante avec capitaux, caves et voyageurs, accepterait représentation d'une première maison de Saumur. Ecrire W. W. (stationers), 35, Throgmorton-Street, London. (101)

Magasins de la Glaneuse

MAISON E. SABATIER
51 et 53, rue Saint-Jean, 51 et 53 SAUMUR
On demande deux apprenties et une apprentie pour les MODES. Conditions avantageuses.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILLIERS de MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épiciers, rue d'Orléans. (450)

EUGÈNE PONTNEUF, âgé de 21 ans, demande une place comme **nourrice**.

S'adresser à Panvigne, commune de Villebernier. (79)

ON DEMANDE un apprenti et un garçon de course.

S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON CERTAINE DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science
Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEMOINE, MÉDECIN SPÉCIALISTE 41, rue St-Hilaire, à SAUMUR (S.-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par correspondance

Pêche de l'Étang de Marson

Vente de POISSON sur l'Étang et près du Château, le mardi 10 février et jours suivants, jusqu'à la fin de la pêche. (119)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, 8 PIÈCES avec les servitudes, service d'eau, etc., rue Saint-Jean, 29, à Saumur.
S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, même rue. (64)

LA Réglisse Sanguinée GUÉRIT
les Névroses, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac et facilite la Digestion.
0,75 dans toutes Pharmacies.

Crédit à tout le Monde
PAR
L'ÉPARGNE POPULAIRE
Maison de Vente à Crédit par Abonnement
ADMINISTRATION ET MAGASINS
3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif.
ANGERS
SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS
SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 FÉVRIER 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
2 1/2 %	80 60	80 60	Est	786 25	787 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	520	522
3 % amortissable	82 60	82 80	Paris-Lyon-Méditerranée	1265 50	1263 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513	517	Est	381 50	381 50
3 % (nouveau)	82 60	82 60	Midi	1167 50	1170	— 1865, 4 %	518 75	519 50	Midi	378 75	381
4 1/2 %	104 65	107	Nord	1665	1670	— 1869, 3 %	402 75	405	Nord	396	390
4 1/2 % (nouveau)	109 20	109 30	Orléans	1362 50	1362 50	— 1871, 8 %	394 50	396	Orléans	382 75	385
Obligations du Trésor	510	510	Ouest	857 50	860	— 1875, 4 %	520	520	Ouest	379	379
Banque de France	5155	5160	Compagnie parisienne du Gaz	1562 50	1565	— 1876, 4 %	519	519 50	Paris-Lyon-Méditerranée	381	385
Société Générale	493 75	482 50	Canal de Suez	1860	1890	Bons de liquid. Ville de Paris	529	529	Paris-Bourbonnais	385	385
Comptoir d'escompte	972 50	980	C. gén. Transatlantique	495	492 50	Obligations communales 1879	457	456 75	Canal de Suez	575	595
Crédit Lyonnais	550	546 25				Obligat. foncières 1879 3 %	455	455			
Crédit Foncier, act. 100 fr.	1330	1323 75				Obligat. foncières 1883 3 %	363 50	365			
Crédit mobilier	267 50	267 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans						LIGNE DE L'ÉTAT															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR									
Heures	Minutes	Matin	Soir	Express	Omnibus	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.				
3	55	matin	(s'arrête à la Possessionnière)			Saumur (départ)	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10		
9	13	matin	omnibus-mixte.			Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46			
1	25	soir				Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54			
3	32	soir	express.			Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39		
7	15	soir	omnibus.																		
10	36	soir	(s'arrête à Angers).																		
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR									
Heures	Minutes	Matin	Soir	Express	Omnibus	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.				
3	36	matin	direct-mixte.			Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35
8	21	soir	omnibus.			Montreuil-Bellay	6 03	7 55	2 2	4 50	8 41	Loudun	8 20	2 51	9 55	5 28	8 28	Poitiers	5 50	12 50	6 10
9	37	soir	express.			Lernay	7 02	8 11	2 11	4 51	8 51	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Neuville	6 28	1 28	7 58
12	48	soir	omnibus-mixte.			Brion-s.-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Lernay	6 07	9 18	1 24	4 37	8	Mirebeau	6 55	1 57	8 58
4	44	soir				Thouars (arrivée)	7 29	8 22	3 32	6 19	9 16	Montreuil-Bellay	8 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Arçay	7 50	3 52	9 18
7	4	soir										Montreuil-Bellay	8 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Neuville	9 57	4 24	11 27
10	24	soir	omnibus (s'arr. à Tours) express-poste.									Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Loudun	8 42	3 30	10 28

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

LE MAIRE.

Certifié par l'imprimeur soussigné.